



FOISY

LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue chez vous !

AIGLONTINE



EHPAD

Foisy - Aiglontine

Centre Hospitalier de L'Aigle - 02 33 24 95 95 - www.ch-laigle.fr

Bienvenue

Bienvenue dans votre nouveau lieu de vie collectif, familial et convivial que vous pourrez personnaliser. Une équipe bienveillante, dotée de professionnalisme, vous accompagne au quotidien. Nous souhaitons avancer ensemble dans une relation de confiance, au rythme de chacun, dans le respect de votre intimité, en conservant votre liberté, vos envies, vos besoins. Votre bien-être sera notre priorité en s'appuyant sur votre projet d'accompagnement personnalisé. Le respect des choix de chacun permet le bien vivre ensemble.

Nous avons le plaisir de vous remettre ce livret qui a été conçu pour faire connaissance avec l'établissement et pour répondre au mieux à vos questionnements.



Le mot du directeur

Madame, Monsieur, cher habitant de notre établissement,

Vous avez fait le choix de rejoindre un EHPAD du Centre Hospitalier de L'Aigle et je vous remercie pour votre confiance.

Les équipes, engagées au quotidien, et moi-même mettons tout en oeuvre pour vous accueillir et vous accompagner dans votre nouveau chez vous.

Habitant de notre établissement, vos besoins et vos envies seront considérés avec la plus grande attention par nos professionnels.

Ce livret d'accueil a été rédigé pour vous apporter tous les renseignements nécessaire à votre intégration dans votre nouveau lieu de vie. Vous y trouverez les principales informations sur le fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble du personnel mettra ses compétences à votre service pour vous accompagner au fil des jours.

Recevez mes sincères salutations.

La Direction

Sommaire

La vie quotidienne	6
Votre hébergement.....	9
L'Humanité.....	12
L'organisation des soins	14
Les liens avec le Centre Hospitalier de L'Aigle	18
L'expression des usagers	20
Les tarifs et les entrées en EHPAD.....	22

Présentation de l'EHPAD

Un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) est un établissement médico-social destiné aux personnes âgées de 60 ans ou plus. L'EHPAD offre un cadre de vie sécurisé, ce qui permet d'y accueillir des personnes âgées autonomes, mais aussi des personnes en perte d'autonomie physique ou psychique.

Bien que l'EHPAD soit un lieu de vie collectif, l'accompagnement proposé est individualisé.

Foisy - CH de L'Aigle

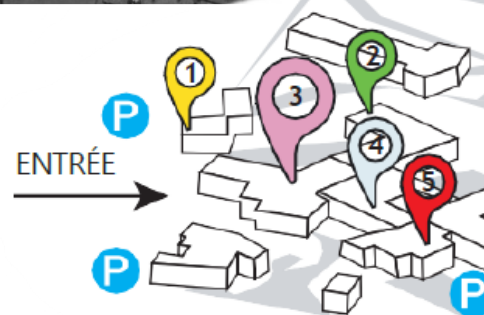
Deux services d'EHPAD sont situés dans le pavillon Foisy.

La Clairière, pouvant accueillir 26 habitants répartis dans 8 chambres seules et 9 chambres doubles. L'EHPAD est situé au rez de chaussée du pavillon Foisy avec un accès à un jardin aménagé avec goût permettant de créer convivialité et bien-être.

L'Aquarelle pouvant accueillir 30 habitants répartis dans 21 chambres seules et 5 chambres doubles. L'EHPAD est situé en rez de jardin du pavillon Foisy et est le service le plus sécurisé facilitant l'accueil des personnes avec des troubles neuro-évolutifs.



Ville de



Plan d

L'Aiglontine - L'Aigle

L'EHPAD est situé proche du centre-ville de L'Aigle.

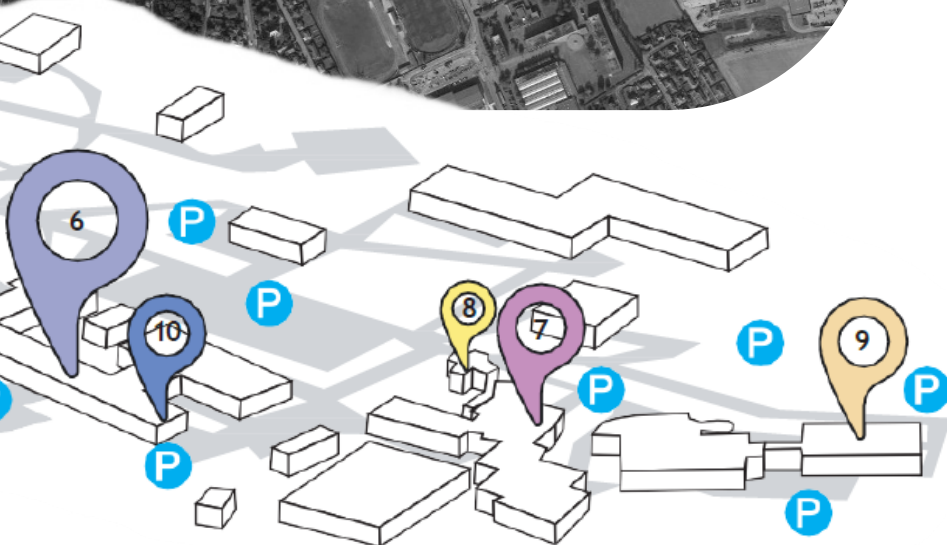
Il peut accueillir 78 habitants sur deux étages.

Au rez de chaussée, 38 habitants sont répartis dans 6 chambres doubles, 26 chambres seules et 3 quartiers.

Au 1er étage, 40 habitants sont répartis dans 7 chambres doubles, 26 chambres seules et 3 quartiers.

Sa localisation permet l'ouverture vers l'extérieur et facilite les rencontres inter générationnelles.

L'aménagement de la terrasse permet de profiter de moments conviviaux avec ses proches.



Le complexe du Centre Hospitalier de L'Aigle

10 rue du Dr Frinault 61300 L'Aigle

- - 1/Standard
- - 2 /Accueil administratif
- - 3/Maternité administration et Gynécologie Obstétrique
- - 4/Bloc Opératoire
- - 5/Urgences
- - 6/RDC : Accueil et clientèle imagerie
1^{er} étage : Chirurgie
2^{ème} étage : Médecine
- - 7/Pavillon Foisy - SMR - USLD - EHPAD
- - 8/Accueil de jour Alzheimer
- - 9/IFSI - IFAS
- - 10/Chambre Funéraire

La vie *quotidienne*

Les repas

Horaires indicatifs des repas :

- Petit Déjeuner : 7h15-9h
- Déjeuner : à partir de midi
- Goûter : à partir de 15h30
- Dîner : à partir de 18h30

Il est également possible de prendre une collation la nuit si besoin et selon les problèmes médicaux.

Il vous est possible de partager un repas avec votre famille ou vos proches au sein de l'établissement. Pour cela, il faut prévenir le cadre de santé 48h à l'avance. Le repas sera facturé au tarif accompagnant. Ce tarif est révisé au moins chaque année par le Conseil de Surveillance et communiqué aux habitants et à leurs représentants légaux.

Les repas sont préparés par la cuisine de l'hôpital de L'Aigle et sont livrés tous les jours sur les différents sites. Les menus sont élaborés par le service de restauration et deux diététiciennes.

Les menus sont consultables sur le site Internet. Ils peuvent être amenés à évoluer selon la disponibilité des ingrédients.

Les menus de base sont déclinés en différents régimes pour correspondre au plus près à vos attentes et à vos besoins. Les repas proposés peuvent être adaptés à vos goûts (exemple : préférence pour le sucré) et à vos croyances (exemple : menu sans porc) dans la mesure du possible.

Des commissions de restauration se tiennent deux fois par an afin de réévaluer l'appréciation des menus en présence d'habitants et de professionnels. C'est ainsi que des menus spécifiques aux EHPAD ont été établis (prise en compte des souhaits des habitants dans la mesure du possible).



Différentes déclinaisons de texture sont possibles pour les repas. Le service de restauration et les diététiciennes travaillent en collaboration pour varier les menus conçus pour ces textures particulières.

L'animation

Notre équipe d'animation est composée de 4 professionnelles (2 sur le pavillon Foisy, 1 à l'Aiglontine et 1 à mi-temps partagé sur les deux structures).

L'animation tient un rôle primordial dans la vie de l'EHPAD, il s'agit avant tout de maintenir du bien-être ainsi que du lien social, de stimuler les capacités de chacun, prévenir la perte d'autonomie, valoriser et de faire de l'établissement un lieu de vie. Pour cela, le service animation développe et dynamise des projets avec les professionnels de l'établissement et des partenariats extérieurs.

Tous les jours des animations vous seront proposées : chant, gym, atelier mémoire, soins esthétiques, travaux manuels etc.... Des animations pourront vous être proposées en fonction de votre lieu d'habitation (radio, piscine, PARO, Snoezelen, ...).

Les anniversaires des habitants sont souhaités une fois par mois autour d'un goûter dans une ambiance festive.

Le service animation propose régulièrement des activités à thème autour d'événements (semaine du goût, fêtes calendaires, fête de la musique, etc.).

Des « cafés papote » sont organisés régulièrement afin de prendre en compte les souhaits et les envies des habitants pour les futures animations et sorties.

Un journal d'animation à parution trimestrielle. L'objectif est de communiquer auprès des habitants et de leurs proches sur la vie dans les EHPAD et l'USLD. Cela permet également d'organiser des activités afin que les habitants puissent participer à sa conception : des ateliers mémoire, du scrapbooking, des ateliers d'écriture...



Une vente de soupe, confiture, compote et potiron frais sur le marché de L'Aigle avant Halloween.



Les habitants, les soignants et l'équipe animation ont participé à la vente, accompagnés par des bénévoles de l'Association Saint Louis.

La participation à des ateliers d'échange avec des écoles, des associations, des centres aérés. Par exemple, dans le cadre du projet de radio « Il était une Fois'y », des écoliers et des lycéens sont venus à la rencontre des habitants de Foisy.

En 2024, l'émission radio «Il était une Fois'y» réalisé en partenariat avec Kolectiv'radio de L'Aigle a reçu le Prix de la communication hospitalière spécial EHPAD de la FHF et la MNH ! Une récompense de taille pour nos équipes et les habitants !



Les prestations extérieures

Si vous le souhaitez, il est possible de faire appel à des coiffeuses et esthéticiennes à domicile ainsi que de prendre des rendez-vous de pédicure.

Il s'agit d'une prestation payante, sauf pour la pédicurie qui concerne les habitants atteints de diabète.

L'habitant ou ses proches prennent rendez-vous avec le coiffeur, esthéticienne ou pédicure de leur choix. Une fois le rendez-vous pris, l'équipe doit en être informée.

Dans les structures des coiffeuses, esthéticiennes et pédicures ont déjà leurs habitudes. Si vous ou vos proches ne peuvent ou ne souhaitent pas gérer cette prestation, le rendez-vous peut être pris à l'avance auprès de l'équipe d'animation.



Votre *hébergement*

Les chambres

L'établissement dispose de chambres simples et de chambres doubles.

Votre chambre sera votre lieu de vie et vous y serez chez vous. Il est possible et même conseillé d'apporter vos propres meubles et de décorer la chambre avec pour seules limites le respect des réglementations incendies et l'espace de la chambre.



L'hébergement

Les visites

Les visites sont possibles tous les jours sans horaires définis.

Cependant, afin de ne pas perturber l'accompagnement et l'organisation des soins, il est préférable de conseiller à vos proches de venir en visite l'après-midi. Il est également recommandé de prévenir en avance en cas d'horaire de visite atypique.

Il est possible pour vos proches d'appeler les équipes afin de prendre de vos nouvelles. Les équipes sont davantage disponibles l'après-midi.

Les sorties

Il est possible d'organiser une sortie avec ses proches durant quelques heures ou pendant plusieurs jours.

Dans ce cas, le cadre de santé doit en être averti à l'avance afin de planifier l'organisation de la sortie (organisation des soins, continuité du traitement, désinscription des repas...).

Le courrier

Le courrier des habitants est réceptionné avec le courrier interne et est distribué par le personnel.

Si vos proches souhaitent vous écrire, il est recommandé d'écrire à l'adresse de l'établissement et de préciser votre unité et votre chambre.

Gestion du linge

Le linge des habitants est entretenu par la blanchisserie du Centre Hospitalier de L'Aigle.

Cependant, pour le linge fragile, il est préférable qu'il soit entretenu par vos proches.

Un trousseau est demandé au moment de l'admission, il doit être renouvelé au fil du temps pour que vous disposiez toujours d'assez de linge.

Le linge doit être marqué pour qu'il ne soit pas égaré au lavage (nom, prénom et 3^{ème} lettres de la structure).



Interlocuteurs privilégiés

À votre arrivée, vous serez accompagné par l'équipe présente. Un membre de l'équipe sera désigné garant de votre projet d'accompagnement personnalisé afin de suivre vos envies, vos désirs.

Les habitants membres du Conseil de Vie Sociale peuvent être des interlocuteurs privilégiés ainsi que le cadre de l'EHPAD.

Vous pourrez retrouver les noms des membres du Conseil de Vie Sociale (CVS) dans les panneaux d'affichage d'entrée.

Téléphone, télévision et wifi



Il est possible de recevoir la télévision et d'installer le téléphone dans les chambres. L'installation, l'abonnement et les communications téléphoniques sont à votre charge.

Il est conseillé de prendre un abonnement avec un téléphone portable mais l'ouverture d'une ligne fixe est possible.

Il est également possible d'installer une box Internet dans toutes les chambres pour les habitants qui le souhaitent. L'abonnement est également à votre charge.

Animaux

Les animaux domestiques ne sont pas accueillis au sein des EHPAD et de l'USLD du Centre Hospitalier de L'Aigle.

Cependant il est possible pour vos proches de venir en visite avec des animaux de compagnie tenus en laisse dans les espaces collectifs et dans les chambres.



Notre gage de bientraitance

L'Humanitude

Pour un milieu de vie au service de la liberté, de la citoyenneté, de l'autonomie

Zéro soin de force, sans abandon de soin

Chercher l'adhésion et la participation active de l'habitant, ne jamais recourir à la force ou à la contrainte.

Respect de la singularité et de l'intimité

Personnaliser les soins selon les singularités de chacun. Reconnaître l'espace personnel de l'habitant et le respecter.

Humanitude

Lieu de vie, lieu d'envies

L'établissement est à l'écoute de l'expression de chacun et apporte un cadre de vie stimulant, riche et varié.

Vivre et mourir debout

Accompagner les habitants dans leurs déplacements en leur permettant de maintenir leur verticalité. Etre au bon niveau du «prendre-soin».

Ouverture vers l'extérieur

Favoriser les liens avec l'extérieur, les familles, les partenaires. Respecter la liberté de l'habitant d'aller et venir selon ses envies.

L'Humanitude s'intéresse aux liens qui permettent aux humains de se rencontrer quelque soit leur état, leur statut.

Le maintien de ces liens s'appuie sur trois piliers relationnels, **le regard**, **la parole**, **le toucher** et un pilier identitaire, **la verticalité**.

Ces quatre piliers constituent les bases incontournables, vitales **des relations humaines positives** tout au long de notre vie.

En redéfinissant ce qu'est un soignant, ce qu'est la notion de personne et de personne aidée, l'Humanitude permet de professionnaliser au travers de 150 nouvelles techniques de prendre-soin, **un véritable accompagnement dans la bientraitance**.

La parole

Douce, Mélodieuse, avec des mots positifs

Prédictif, j'annonce ce que je vais faire.

Descriptif, je décris ce que je fais, ce que ma main fait. (Technique d'auto-feedback)



QUALITES AFFECTIVES

Amour, Tendresse, Confiance, Fierté

Le regard

Horizontal, à la hauteur de la personne pour qu'elle ne se sente pas «regardée de haut».

Axial, face à la personne pour qu'elle ne se sente pas «regardée de travers».

Long, un regard qui dure, non fuyant, pour que la personne se sente en confiance.

Proche, près de la personne, pour qu'elle ne se sente pas «regardée de loin».

Le toucher

Progressif, en commençant par les zones les moins sensibles.

Professionnel, sans pince, sans griffe.

Permanent, principes de l'escalade.

Pacifiant, vaste, lent, doux, enveloppant.

L'organisation *des soins*

L'équipe soignante



L'accompagnement de proximité des habitants est assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Cette équipe est encadrée par un cadre de santé, qui assure la coordination de la prise en soins des habitants.

Il coordonne les équipes soignantes et accompagne les habitants et leurs familles dès la procédure de l'admission.

Il est garant de la qualité de l'accueil et de la qualité de vie de l'habitant mais aussi de la sécurité de la prise en soins dans sa globalité.

A l'écoute des souhaits de chacun, il peut être un lien entre les équipes soignantes et l'habitant ainsi que leur famille.

Un médecin coordonnateur intervient sur des temps définis. Le médecin coordonnateur en EHPAD est en charge de l'élaboration et du suivi du projet de soins de l'établissement, de l'évaluation médicale des habitants et de l'animation de l'équipe soignante. **Il n'est pas le médecin traitant des habitants.** Contrairement au médecin traitant qui s'occupe du suivi médical individuel de l'habitant, le médecin coordonnateur assure la qualité de la prise en charge médicale globale des habitants grâce à ses compétences gériatriques.

Une infirmière diplômée d'État (IDE) est présente 12 heures par jour pour assurer la gestion du quotidien (prise des traitements, pansements...). Une équipe d'aides soignants (AS) et d'agents de service hospitalier (ASH) est présente 24h/24 pour vous accompagner au quotidien.



Les professionnels transversaux

Plusieurs professionnels interviennent sur l'ensemble des EHPAD et de l'USLD du Centre Hospitalier de L'Aigle.

Ergothérapeute

L'objectif de l'ergothérapeute est de maintenir, restaurer et permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace.

Il veille à ce que les habitants aient une installation adaptée et confortable afin de limiter les risques d'escarres et réduire les troubles posturaux.

Il évalue puis recherche le maintien de l'autonomie dans les activités de vie quotidienne.

Au besoin, il préconise des aides techniques et entraîne les personnes à leur utilisation, il peut également proposer des aménagements spécifiques de l'environnement.

L'ergothérapeute réalise des séances de stimulation motrice dans une optique de réadaptation de la mobilité et des transferts et met en place des ateliers d'équilibre et de prévention des chutes.

L'ergothérapeute a également un rôle de formation auprès des professionnels pour l'utilisation d'aides techniques et des matériels de manutention (prévention des troubles musculo squelettiques, bien-être des habitants...).



Kinésithérapeutes

Le kinésithérapeute est un professionnel de la rééducation, son champ d'action permet une prise en charge de la personne âgée qui peut voir ses capacités diminuer avec le temps. Le but du kinésithérapeute est donc de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie des seniors.

La kinésithérapie est la thérapie par le mouvement, elle peut intervenir dans la prise en charge des troubles musculo-squelettiques, neurologiques, ou cardio-vasculaires...

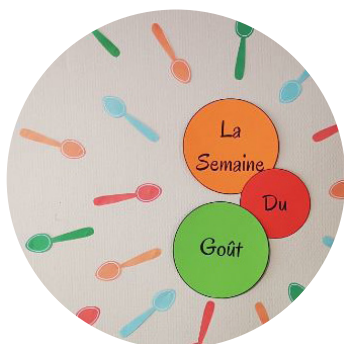
Le kinésithérapeute travaille à l'amélioration ou au maintien de l'autonomie, pour faciliter l'accomplissement des activités de la vie quotidienne et prévenir le risque de chute grâce à des exercices de renforcement, de coordination et d'équilibre. Il établit un bilan des capacités et limitations de l'habitant et propose en conséquence un programme de rééducation adapté et personnalisé dans le cadre d'une prise en charge multidisciplinaire.



Diététiciennes

Les diététiciennes participent une fois par mois à une réunion pluridisciplinaire avec les professionnels de l'établissement, pour une prise en charge nutritionnelle personnalisée : suivi du poids et de l'appétit de chaque habitant, dépistage de la dénutrition et mise en place de compléments nutritionnels oraux selon les besoins.

Elles peuvent également proposer des rendez-vous individuels. Elles participent aux commissions de restauration et au Conseil de la Vie Sociale.



Neuropsychologues

Le neuropsychologue est un psychologue (bac+5) spécialisé en neuropsychologie, discipline qui étudie les relations entre le cerveau et le fonctionnement psychologique (fonctions cognitives, émotions, comportement).

Au Centre Hospitalier de L'Aigle, il travaille avec des personnes adultes et âgées qui éprouvent des problèmes neurologiques incluant tout le champ des pathologies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés), les lésions cérébro-vasculaires, les traumatismes crâniens, etc., ainsi que certains troubles psychiatriques.

Le neuropsychologue a comme activités l'évaluation, au moyen de l'entretien clinique et d'outils psychométriques, afin d'apporter une aide au diagnostic. Il participe au suivi des habitants.

Il peut proposer des séances de stimulation et/ou de réhabilitation cognitive qui ont pour but de restaurer, d'améliorer ou de maintenir au mieux les capacités cognitives de l'habitant. Il peut également intervenir afin d'aider l'habitant et son entourage (familial et / ou soignant) à appréhender au mieux les troubles au quotidien.

Des conseils peuvent être formulés pour orienter l'habitant sur le plan social et affectif ou vers des structures spécifiques ou des associations.



Les liens avec le *Centre Hospitalier de L'Aigle*

Les EHPAD sont rattachés au Centre Hospitalier de L'Aigle et peuvent à ce titre bénéficier de l'expertise des professionnels de l'établissement.



Infirmière stomathérapeute

Elle apporte ses compétences spécifiques au profit des équipes soignantes, des habitants porteurs de dérivations digestives et/ou urinaires, de plaies chroniques, carcinologiques, d'escarres, de fistules ou souffrant de troubles de la continence urinaire ou fécale. Elle intervient à la demande des médecins et des infirmières afin de permettre une prise en soins de qualité.

Equipe mobile de soins palliatifs

L'équipe mobile de soins palliatifs intervient pour aider les équipes à soulager la douleur ainsi que dans l'accompagnement de la fin de vie. Elle se déplace auprès des habitants et des soignants à la demande d'un médecin. Elle ne se substitue pas à l'équipe soignante, mais l'épaule dans la mise en place des protocoles de soins palliatifs.

Qualité et gestion des risques

Le Centre Hospitalier de L'Aigle dispose d'un service qualité qui conduit la démarche de qualité et de gestion des risques de l'établissement (analyse des événements indésirables, aide à la mise en place et la construction de plans d'action visant à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement, promotion de la bientraitance...).

Fonctions de support

L'entretien du linge, la préparation et la livraison des repas, les travaux... sont assurés par le Centre Hospitalier de L'Aigle.



Hospitalisation

Les EHPAD et le Centre Hospitalier sont en lien privilégié afin que l'hospitalisation des habitants se passe au mieux.

L'expression des *Usagers*

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le conseil de la vie sociale est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

Il doit être informé sur la vie de l'établissement. Il participe à la préparation du projet d'établissement et à la nouvelle démarche qualité.

Il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipement...

Conformément à la loi du 2 mars 2002, les EHPAD et l'USLD du Centre Hospitalier de L'Aigle disposent d'un Conseil de vie sociale dont les représentants se réunissent au moins trois fois par ans.

Si vous le souhaitez, vous et vos proches pouvez candidater pour être élus au Conseil de la Vie sociale.

La Commission des usagers (CDU)

En cas de litige avec un établissement de santé (public ou privé), mettant en cause la politique d'accueil et de prise en charge des malades, il est possible de saisir la commission des usagers.

Elle est présente dans chaque hôpital ou clinique. La commission des usagers traite les plaintes et réclamations individuelles. Pour toutes les demandes d'ordre général, c'est le conseil de la vie sociale qui intervient. La Commission des usagers dispose de plusieurs représentants des usagers que les habitants et familles peuvent contacter.

Il s'agit de personnes qualifiées nommées par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La représentation des usagers dans la gouvernance de l'hôpital

Les représentants des usagers à la Commission des usagers siègent également au sein de plusieurs instances du Centre Hospitalier, notamment le Conseil de surveillance, le Directoire et le Conseil de la Vie Sociale.

Vous pouvez retrouver les coordonnées des représentants des usagers dans les panneaux d'affichage.



Partenariat avec le Lions Club Vallée de la Risle



Le Lions Club contribue activement à la vie dans nos EHPAD, en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et du personnel.

Ce partenariat permet à nos structures de bénéficier de financements permettant, notamment, l'acquisition de matériel facilitant la vie quotidienne des habitants, ou nécessaires à des animations collectives.

Les tarifs et les entrées en EHPAD

Toutes les demandes d'admission doivent se faire sur le site Via Trajectoire.

Toutefois, si la partie médicale ne peut être remplie informatiquement, il est possible de présenter une demande d'admission par courrier.

La demande d'admission sera réceptionnée par la gestionnaire hébergement et les cadres de santé de chaque structure.

Elle sera ensuite examinée par la commission d'admission composée du médecin, du cadre de santé, du cadre supérieure de santé, du gestionnaire hébergement et de l'assistant social.

L'admission en EHPAD est soumise à un avis médical positif et est prononcée par le directeur de l'établissement. En cas d'avis positif, l'admission sera programmée à la réception d'un dossier administratif complet. Pendant le séjour et en fonction de l'état de santé une nouvelle orientation peut être envisagée.

Les frais d'hébergement sont à régler mensuellement à terme échu.

Le tarif hébergement payé par les habitants prend en charge l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil, de restauration, d'entretien et d'animation.

En plus du tarif hébergement, un ticket modérateur s'applique selon le degré de perte d'autonomie de l'habitant.

Certaines prestations ne sont pas incluses dans les frais d'hébergement : vêtements, coiffure, renouvellement des produits d'hygiène...

L'EHPAD est un lieu de vie, certaines dépenses en lien avec les soins médicaux (achat de médicaments non remboursés, transport...) restent donc également à la charge des habitants.

L'Association Saint Louis

L'Association Saint Louis pour personnes âgées est conventionnée avec le Centre Hospitalier de L'Aigle.

Elle a pour but d'améliorer le quotidien des habitants pris en soins dans les services d'hébergement et à l'accueil de jour par le biais de l'animation.

Elle organise des événements permettant de récolter des fonds.

Si vous souhaitez devenir bénévole, vous pouvez contacter l'association par mail à :

president.asso.saintlouis@gmail.com



Les tarifs et l'entrée en EHPAD / USLD

Charte des droits et des libertés de la personne âgée dépendante

Toute personne âgée en situation de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix.

1

Choix de vie

Toute personne âgée devenue dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2

Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3

Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4

Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de dépendance.

5

Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6

Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7

Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8

Préservation de l'autonomie

La prévention de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9

Accès aux soins

Toute personne âgée en situation de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10

Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

11

Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12

La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13

Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14

L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Charte éthique et accompagnement du grand âge

1

Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté, dans son inaliénable dignité et dans son identité singulière.

2

Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits.

3

Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprendre et exprime. L'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions.

4

Garantir à tous un accès équitable à des soins et à des aides appropriés.

5

Reconnaître le besoin, pour chaque personne, d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime.

6

Proposer à la personne un accompagnement global et individualisé, même lorsque des aides ou des soins importants sont nécessaires.

7

Faire en sorte que chacun puisse bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie possible.

8

Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les rôles et les droits des familles et des proches.

9

Considérer et soutenir les professionnels et les bénévoles dans leur engagement auprès des personnes et valoriser leurs missions.

10

Prendre des décisions contextualisées, réfléchies et concertées, en s'efforçant de concilier l'intérêt des individus et celui de la collectivité.

Retrouver la charte dans son intégralité :
www.espace-ethique.org/charte-grand-age



CHARTE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



CHARTRE de la laïcité

DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile. La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

des agents du service public

Tout agent public a un **devoir de stricte neutralité**. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience.

Le fait pour un agent public de **manifester ses convictions religieuses** dans l'exercice de ses fonctions **constitue un manquement à ses obligations**.

Il appartient aux responsables des services publics de **faire respecter l'application du principe de laïcité** dans l'enceinte de ces services.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse dès lors qu'elles sont compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service.

des usagers du service public

Tous les usagers sont **égaux** devant le service public.

Les usagers des services publics ont le **droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public**, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

Les usagers des services publics doivent **s'abstenir de toute forme de prosélytisme**.

Les usagers des services publics **ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers**, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de ses usagers dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent **se conformer aux obligations** qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont **droit au respect de leurs croyances et de participer à l'exercice de leur culte**, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.



www.ch-laigle.fr



Le Centre Hospitalier de L'Aigle et ses EHPAD font
partie du **GHT Orne Perche Saosnois**